

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à vingt heures, se sont réunis en salle de réunion du Grenier des Arts à Baume les Dames, les membres du comité syndical du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 21 février 2023.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 43

QUORUM : 22

PRÉSENTS : BOILLOT Julien (jusqu'au point 10 de l'ordre du jour), BOITEUX Denis, BOUVARD Jacky, BRAND Christian, BRAND Yves, BRIDE Françoise, CARTIER Frédéric, COURANT Alain, CUENOT Joseph suppléant de SALVI Thierry, DODIVERS Marc-André, DOURIAUX Roland, DROUVOT Christian, FEUVRIER Bruno, GUGLIELMETTI Christophe, JANUEL Philippe, LAURENT Michel, MARBOEUF Sylviane, MARTHEY Arnaud, MAURICE Jean-Claude, MOREL Xavier, PACCHIOLI Stéphanie, PIQUARD Charles, ROTH Alain, SCALABRINO Agnès, THIEBAUT Laure, TOURTIER Laurent et VIGREUX Thomas

Formant la majorité des membres en exercice.

POUVOIRS :- PASTEUR Alain à Philippe JANUEL

ABSENTS : BEAUDREY Bruno, BOURIOT Claude, BRUNELLA Jean-Yves, CARTIER Damien, CONTEJEAN Georges, DUTRIEUX Gérard, GARNIER Georges, HERANNEY François, JACQUOT Alain, JOUILLEROT Gérard, MARQUIS Martine, MESNIER Dominique, PARROT André, PASTEUR Alain, PETITE Henri et VERDIERE Michel.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : - MARBOEUF Gilbert, Président du Conseil de Développement

SERVICES DU PETR PRÉSENTS : PECHON Gwendoline (chargée de mission LEADER), PELLETIER Ludovic (Directeur adjoint) et Stéphanie MOUILLET (directrice).

Constatant que le quorum est atteint, le Président, Thomas VIGREUX, déclare la séance ouverte à 20h10. Il remercie les membres de leur présence puis rappelle l'ordre du jour.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- ▶ SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- ▶ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2022 2
- ▶ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DU PETR DU DOUBS CENTRAL
- ▶ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022 POUR LE BUDGET ANNEXE TADOU DU PETR DU DOUBS CENTRAL

3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

- ▶ BUDGET PRINCIPAL DU PETR 2023
- ▶ BUDGET ANNEXE TADOU DU PETR 2023

4. COTISATIONS 2023

5. FINANCEMENT ET CONTRACTUALISATION

- ▶ CONTRAT DE TERRITOIRE « TERRITOIRES EN ACTION » 2022-2028 : VALIDATION DU CONTRAT 3
- ▶ CANDIDATURE DU PETR DOUBS CENTRAL À L'AMI FEDER RURAL

6. TRANSITION

- ▶ CONVENTIONNEMENT AVEC LA MAISON DE L'HABITAT DU DOUBS POUR 2023

7. MOBILITÉ

- ▶ CONVENTIONNEMENT AVEC LA RÉGION POUR LE FINANCEMENT DU SERVICE TADOU 2022-2023
- ▶ CONVENTIONNEMENT AVEC LA ROUE DE SECOURS POUR 2023
- ▶ ADHÉSION À MOB'IN

8. SANTÉ

- ▶ COMITÉ DE PILOTAGE

9. FILIERE FORÊT-BOIS

- ▶ NOUVELLE CAMPAGNE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES BIENS SANS MAÎTRES 2023-2024 : CONVENTIONNEMENT AVEC L'URACOFOR ET LA DDFIP
- ▶ PRINTEMPS DU BOIS 2023

10. GESTION ET COMPTABILITÉ

- ▶ DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

11. QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINES RENCONTRES

- ▶ QUESTIONS DIVERSES
- ▶ PROCHAINES ÉCHÉANCES, BUREAU, CONFÉRENCE DES MAIRES, COMMISSIONS, COMITÉ DE PILOTAGE ...

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

▶ SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Délibération D1-2-2023 : secrétaire de séance

Le Président expose les motifs

Le comité syndical est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président soumet au vote.

↪ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation par main levée et désigne Charles PIQUARD pour remplir cette fonction.*

Votants : 27 / Exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0

2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2022

Le Président rappelle que lors de cette séance, les comptes administratifs des budgets vont être explicités puis soumis au vote du Comité Syndical. Il annonce que ces derniers ne seront pas présentés par Monsieur Georges GARNIER, 1^{er} Vice-président du PETR car celui-ci a déposé sa démission de ses fonctions le 23 février dernier.

Le Président précise que Monsieur GARNIER a également démissionné de ses fonctions à la communauté de communes car il a fait le choix de se recentrer sur les dossiers de sa commune.

Il tient à remercier Monsieur GARNIER de l'implication et l'engagement dont il a fait preuve au PETR notamment en lien avec sa délégation qui était la mobilité alors que le contexte lié à la Loi d'Orientations des Mobilités et à la prise de compétence Autorité Organisatrice de Mobilité était complexe.

▶ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DU PETR DU DOUBS CENTRAL

Délibération D2-2-2023 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022 pour le budget principal du PETR du Doubs central

Le 2^{ème} Vice-Président expose les motifs.

Il présente le compte administratif du budget principal 2022 ainsi que la balance générale de l'exercice. Il rappelle que ces résultats sont conformes avec ceux retracés dans le compte de gestion du receveur.

Balance 2022

| | | | |
|---------------------------|---------------|----------------------------|--------------|
| Dépenses d'investissement | 4 413,88 € | Dépenses de fonctionnement | 682 737,46 € |
| Recettes d'investissement | 44 793,13 € | Recettes de fonctionnement | 713 537,54 € |
| Résultat 2022 | 40 379,25 € | Résultat 2022 | 30 800,08 € |
| Reste à réaliser | - 76 000,00 € | | |
| N-1 | 124 337,69 € | N-1 | 737 003,70 € |
| Résultat global (001) | 164 716,94 € | Résultat global (002) | 767 803,78 € |

Le 2^{ème} Vice-Président demande à l'assemblée s'il y a des questions

Sans interrogations de la part de l'assemblée, le Président Thomas VIGREUX, quitte la salle et le 2^{ème} Vice-Président soumet au vote.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte le compte administratif et le compte de gestion 2022 pour le budget du PETR du Doubs central.*

Votants : 26 / Exprimés : 27 / Pour : 27 / Contre : 0

► APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022 POUR LE BUDGET ANNEXE TADOU DU PETR DU DOUBS CENTRAL

Délibération D3-2-2023 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022 pour le budget annexe TADOU du PETR du Doubs central

Le 2^{ème} Vice-Président expose les motifs.

Il présente le compte administratif du budget annexe TADOU 2022 ainsi que la balance générale de l'exercice. Il rappelle que ces résultats sont conformes avec ceux retracés dans le compte de gestion du receveur.

Balance 2022

| | | | |
|----------------------------|----------------|---------------------------|-------------|
| Dépenses de fonctionnement | 231 728,88 € | Dépenses d'investissement | 3 121,00 € |
| Recettes de fonctionnement | 264 684,82 € | Recettes d'investissement | 7 161,90 € |
| Résultat 2022 | 32 955,94 € | Résultat 2022 | 4 040,90 € |
| N-1 | - 129 044,87 € | N-1 | 32 084,55 € |
| D002 Résultat global | - 96 088,93 € | R001 résultat global | 36 125,45 € |

Le 2^{ème} Vice-Président demande à l'assemblée s'il y a des questions

Monsieur LAURENT demande pourquoi le montant réalisé de la participation de la Région est beaucoup moins important que prévu.

Il lui est répondu que c'est parce que la convention avec la Région pour le financement du service à partir de janvier 2022 n'est toujours pas signée.

Monsieur MARTHEY intervient pour expliquer que les modalités d'intervention régionale sont cette fois définies, que les termes devraient être les mêmes que la convention précédente mais que des incertitudes pèsent à partir de mi-2023.

Sans interrogations de la part de l'assemblée, le Président Thomas VIGREUX, quitte la salle et le 2^{ème} Vice-Président soumet au vote.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte le compte administratif et le compte de gestion 2022 pour le budget annexe TADOU du PETR du Doubs central.*

Votants : 26 / Exprimés : 27 / Pour : 27 / Contre : 0

3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Le Président rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu lors du comité syndical du 30 janvier 2023 et que les budgets ont été préparés en corrélation avec les orientations définies.

► BUDGET PRINCIPAL DU PETR 2023

Délibération D4-2-2023 : Budget principal du PETR 2023

Le Président expose les motifs.

En fonctionnement le montant des dépenses est de 741 248,50€ et le montant des recettes de 1 244 317,66 € et en investissement le montant des dépenses est de 121 863,88 € et le montant des recettes est de 199 422,44 €.

Le Président présente le budget principal du PETR 2023.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical vote par chapitre le budget primitif 2023 du budget principal du PETR.*

Votants : 27 / Exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0

Le Président fait remarquer que si le budget est voté avec un excédent d'un peu plus de 503 000€, il s'agit de puiser dans l'excédent des années antérieures qui provient de la vente des CEE-TEPCV. Il ajoute que La situation financière est donc plutôt bonne mais il convient de faire attention et rester vigilant.

► BUDGET ANNEXE TADOU DU PETR 2023

Délibération D5-2-2023 : budget annexe TADOU du PETR 2023

Le Président expose les motifs.

En fonctionnement le montant des dépenses est de 343 798,93€ et le montant des recettes de 343 798,93 € et en investissement le montant des dépenses est de 9 125 ;99 € et le montant des recettes est de 36 125,45 €.

Le Président présente le budget annexe TADOU du PETR 2023.

Au vu des recettes de fonctionnement, le Président tient à faire remarquer que s'il y a un désengagement progressif de la Région pour le fonctionnement du service, cela posera des difficultés financières pour les années à venir et impliquera des modifications dans le fonctionnement du service. Monsieur VIGREUX précise qu'il convient d'avoir une gestion prudente compte tenu de la situation actuelle.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical vote par chapitre le budget primitif 2023 du budget annexe TADOU.*

Votants : 27 / Exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0

4. COTISATIONS 2023

Délibération D6-2-2023 : cotisations 2023

Le Président expose les motifs.

Les statuts du PETR du Doubs central, validés par arrêté préfectoral du 29 mars 2017, prévoient que le montant de la cotisation est fixé annuellement en comité syndical.

Le montant du coût de la mission SCoT pour 2023 est estimé à 1,08 € par habitant suivant les actions retenues lors du DOB et celle de la mission politique globale du PETR à 3,50 € par habitant (inchangé depuis 2003).

Ainsi pour l'année 2023, et au vu du Débat d'Orientations Budgétaires réalisé le 30 janvier 2023, une cotisation par habitant en fonction de la population totale en vigueur au 1er janvier 2023 serait de 4,58€.

| Répartition par communauté de communes | Population 2023 | Missions générales | SCoT | TOTAL |
|--------------------------------------------------|-----------------|--------------------|-------------|--------------|
| Communauté de communes Doubs Baumoises | 16 450 | 57 575,00 € | 17 784,72 € | 75 359,72 € |
| Communauté de communes des Deux Vallées Vertes | 16 087 | 56 304,50 € | 17 392,26 € | 73 696,76 € |
| Communauté de communes du Pays Sancey/Belleherbe | 5 608 | 19 628,00 € | 6 063,02 € | 25 691,02 € |
| PETR du Doubs central | 38 145 | 133 507,50 € | 41 240,00 € | 174 747,50 € |

↳ **Délibération :** Après en avoir délibéré, le comité syndical valide le montant de la cotisation pour l'année 2023.

Votants : 27 / Exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0

5. FINANCEMENT ET CONTRACTUALISATION

► CONTRAT DE TERRITOIRE « TERRITOIRES EN ACTION » 2022-2028 : VALIDATION DU CONTRAT

Le Président rappelle que ce contrat est travaillé depuis plusieurs mois avec les agents et les élus du PETR et des communautés de communes.

Il explique que pour ce faire, les communautés de communes ont été sollicités pour faire remonter les projets de leur territoire qui intégraient les conditions d'éligibilité définies par la Région aussi bien en termes de thématique d'intervention de calendrier de réalisation, que de respect des critères d'éco-conditions.

Le Président fait valoir que cet exercice était d'autant plus difficile qu'il y a très peu de lisibilité actuellement concernant les autres dispositifs financiers régionaux. Une présentation de la maquette financière intégrée au contrat et des projets remontés est effectuée.

Maquette

| Axes d'intervention | Période 2022-2026 | % |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------|
| <i>Axes obligatoires</i> | | |
| <i>Axe 1 : Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique</i> | 806 388,92 € | 52,1% |
| <i>Axe 2 : Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de service à la population</i> | 465 679,08 € | 30,1% |
| <i>Axes optionnels</i> | | |
| <i>Axe 3 : Faciliter l'accès à la santé pour tous</i> | 75 000 € | 4,9% |
| <i>Axe 4 : Favoriser les mobilités durables du quotidien</i> | 200 000 € | 12,9% |
| <i>Axe 5 : proposition du territoire</i> | 0 € | 0% |
| Part de crédits de l'enveloppe non-affectée | 0 € | 0% |

Projets

| CC | Intitulé | Maître d'ouvrage | cout prévisionnel | axe | taux de sub mini | taux de sub max | montant suite repartition |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|--------------|------------------|--------------------|---------------------------|
| CC2VV | Projet de maison de santé | Pays de Clerval | 1 395 000 € | santé | | plafond à 75 000 € | 75 000,00 € |
| CC2VV | Rénovation du bâtiment 1911 à L'Isle sur le Doubs | CC2VV | 3 500 000 € | adaptation | 30% | 50% | 579 743,74 € |
| CCDB | Construction d'un bâtiment périscolaire neuf, BEPOS (Pouligney) | CCDB | 900 000 € | attractivité | - | 20% | 300 000,00 € |
| CCDB | Construction d'un groupe scolaire et périscolaire neuf, BEPOS, secteur sud de la CCDB | CCDB | 3 300 000 € | attractivité | - | 20% | |
| CCDB | Construction d'un espace multi-activités | Autechaux | 1 000 000 € | attractivité | - | 20% | 165 679,08 € |
| CCDB | Pôle d'échange multimodal | Baume les Dames | 995 000 € | mobilité | 30% | 50% | 200 000,00 € |
| CCPSB | Aménagement de la rue Montravers à Sancey | Sancey | 400 000 € | adaptation | 30% | 50% | 226 645,18 € |

TOTAL 1 547 068 €

Délibération D7-2-2023 : Contrat de Territoire « Territoires En Action » 2022-2028 : validation du contrat

Le Président expose les motifs.

Par délibérations 22AP.30 du 27 janvier 2022, 22AP.38 du 26 juin 2022, et 22CP.738 du 8 juillet 2022, la Région a fixé les modalités relatives aux politiques territoriales régionale 2022-2028, détaillant le Règlement d'intervention 30.17 relatif aux contrats de territoire « territoires en action ».

Les contrats de territoire « Territoires en action » ont vocation à soutenir des projets d'investissement et actions de fonctionnement répondant à une logique de développement du territoire et de transition énergétique et écologique.

Le présent contrat de territoire a pour objet de définir pour la période 2022-2028 une stratégie de développement local partagée autour d'axes d'intervention déterminés en commun. Par le biais de ce contrat la Région accompagne le territoire dans la mise en œuvre de sa stratégie grâce au financement de projets d'investissement et d'actions de fonctionnement et un appui financier en matière d'ingénierie.

Le présent contrat détaille les engagements de chacun des signataires (Région Bourgogne Franche-Comté, PETR Doubs central et Parc Naturel Régional Doubs Horloger), les modalités et moyens d'accompagnement des projets ainsi que l'organisation d'un pilotage partagé du contrat.

Lors du comité syndical du 16 mai 2022, les modalités du contrat de territoire « Territoires en Action » ont été présentées

Le projet de contrat de territoire du PETR Doubs central a été construit en lien étroit avec les 3 communautés de communes.

Par délibération D5-5-2022 du 5 décembre 2022, le comité syndical du PETR a approuvé une répartition entre les 3 communautés de communes de l'enveloppe d'investissement du contrat (pour 2022-2026), d'un montant de 1 547 068 € au prorata de la population 2022.

Par délibération D6-1-2023 du 30 janvier 2023, le comité syndical a validé la gouvernance locale du contrat et la composition du comité de pilotage.

Les membres du Bureau du PETR ont validé la maquette financière du contrat lors du Bureau le 13 février 2023.

Le Président présente la dernière version du contrat modifié à la marge après l'envoi de la note préparatoire.

Le Président soumet au vote.

↳ ***Délibération :** Après en avoir délibéré, le comité syndical devra valider les termes du contrat de territoire présenté sur table « Territoires en Action » et autorise le Président à le signer.*
Votants : 27 / Exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0

► CANDIDATURE DU PETR DOUBS CENTRAL À L'AMI FEDER RURAL

Le Président explique que cette candidature, comme celle de LEADER ou du Contrat « Territoires En Action » a été réalisée sur la base du projet de territoire du Doubs central et qu'elle est justement adossée à la stratégie définie dans le contrat « Territoires en Action ». Néanmoins, un dossier de candidature doit être déposé et c'est justement celui-ci qu'il convient de valider.

Délibération D8-2-2023 : Candidature du PETR du Doubs central à l'AMI FEDER rural

Le Président expose les motifs.

La région Bourgogne-Franche-Comté, en sa qualité d'autorité de gestion du programme FEDER-FSE+ pour la période 2021-2027, a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des territoires de la région pour mettre en œuvre la partie dudit programme consacrée au développement rural.

Les structures candidates doivent présenter une stratégie territoriale, accolée à la stratégie présentée dans le cadre de la contractualisation des « Territoires en Action » avec la Région, et complétée le cas échéant d'une approche multithématique, à partir des thèmes suivants :

- Village intelligent et durable
- Mobilités durables
- Renouveau urbain en milieu rural
- Tourisme durable, patrimoine et culturel

La réponse à cette AMI par le PETR du Doubs central est attendue pour le 31 mars 2023 à 18h, dernier délai, et est indispensable pour que les porteurs de projets du territoire éligibles puissent

prétendre à une aide FEDER-FSE+ au titre de la « priorité 5 » et de l'« objectif spécifique 5.2 » du programme, volet rural.

Le territoire devra se prononcer, en émettant un avis, pour chaque projet sur la compatibilité du projet avec la stratégie déposée dans le cadre de l'AMI. Il est proposé que cet avis soit donné par le bureau du PETR du Doubs central, par délégation du comité syndical, après consultation du conseil de développement et le cas échéant du PNR du Doubs Horloger lorsque les dossiers concernent une des communes de son périmètre.

Le Président soumet au vote.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical :*

- accepte que le PETR du Doubs central dépose une candidature à l'AMI FEDER-FSE+ volet rural
- valide la stratégie FEDER rural présentée
- valide l'instance qui rendra un avis sur les projets et son mode de fonctionnement
- autorise le Président à apporter des ajustements au dossier de candidature final
- autorise le Président à déposer le dossier auprès des autorités compétentes
- autorise le Président à signer tous les actes afférant à cette décision

Voteants : 27 / Exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0

6. TRANSITION

Le Président laisse la parole à Monsieur MARTHEY, Vice-Président en charge de la transition.

Monsieur MARTHEY annonce que l'agent en charge de la transition et l'adaptation au changement climatique ne souhaitant pas renouveler son contrat, une procédure de recrutement est en cours pour son remplacement et que l'annonce est en train de circuler.

► CONVENTIONNEMENT AVEC LA MAISON DE L'HABITAT DU DOUBS POUR 2023

Monsieur MARTHEY explique que l'objectif était de formaliser rapidement la convention 2023 pour pouvoir fixer les dates des permanences et des actions rapidement.

Il signale que l'Etat a demandé aux Maisons France Service de pouvoir mieux accompagner les particuliers qui se sont engagés dans des projets de rénovation et qui ont déposé des dossiers de demande de subvention. Il fait apparaître qu'il conviendra de voir comment articuler les missions entre la Maison de l'Habitat du Doubs et les Maisons France Service pour accompagner au mieux les habitants.

Délibération D9-2-2023 : Conventionnement avec la Maison de l'Habitat du Doubs pour 2023

Le Vice-Président expose les motifs.

Depuis octobre 2016, le PETR a mis en place, avec les communautés de communes, un partenariat avec l'ADIL du Doubs puis la Maison de l'Habitat du Doubs (née de la fusion de l'ADIL et du CAUE) depuis 2022. Ce partenariat consiste à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, d'information et de conseils aux particuliers et aux professionnels du bâtiment dans la rénovation énergétique des logements et plus généralement sur la transition énergétique dans le secteur résidentiel.

Les bilans annuels de ce dispositif montrent tout l'intérêt de ce partenariat qui répond à un besoin des habitants.

Afin d'assurer la poursuite du dispositif, et définir les engagements respectifs de chacun, il est proposé d'établir une nouvelle convention en ce sens pour 2023. La proposition de convention entre le PETR et la MHD pour 2023 était jointe à la note préparatoire.

La présente convention avec la MHD pourra être signée dès lors que la convention de partenariat liant le PETR et les communautés de communes aura été approuvée par chacune des parties.

Le Président soumet au vote.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical :*

- accepte les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec la Maison de l'Habitat du Doubs dont le modèle est annexé à la présente délibération,
- autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la Maison de l'Habitat du Doubs

- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération,
- décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de l'opération et inscrites dans la convention avec la Maison de l'Habitat du Doubs seront imputées sur les budgets des exercices correspondants

Votants : 27 / Exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0

Monsieur MARTHEY rappelle que dans cette convention sont intégrées des actions d'animation. Il indique qu'une des actions définies en 2022 devrait avoir lieu prochainement : une réunion sur la rénovation énergétique pour les particuliers. Il espère que cette réunion pourra se faire en présentiel car la précédente avait eu lieu en distanciel.

7. MOBILITÉ

Le Président laisse la parole à Monsieur Yves BRAND, Vice-Président en charge de la santé mais qui suivra les dossiers « mobilité » dans l'attente de l'acceptation de la démission de Monsieur GARNIER par le Préfet.

► CONVENTIONNEMENT AVEC LA RÉGION POUR LE FINANCEMENT DU SERVICE TADOU 2022-2023

Monsieur Yves BRAND précise que cette convention est toujours en négociation mais qu'afin de pouvoir la signer très rapidement après sa validation en Région et pouvoir ainsi demander les fonds, il est proposé de déléguer sa validation en bureau.

Délibération D1-1-2023 : Conventionnement avec la Région pour le financement du service TADOU 2022-2023

Le Président expose les motifs.

Le PETR du Doubs central porte le service de transport à la demande TADOU depuis 2005.

Suite à la réorganisation territoriale souhaitée par la Loi d'Orientations des Mobilités promulguée en décembre 2019, les communautés de communes du Doubs central ont pris la compétence organisation des mobilités et l'ont transféré au PETR qui est ainsi devenu Autorité Organisatrice de la Mobilité en avril 2022.

Dans le cadre du fonctionnement du service TADOU, la Région Bourgogne-Franche-Comté apporte un financement au service dans le cadre d'une convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport public routier de voyageurs à la demande entre elle et le PETR du Doubs Central. Cette convention couvrirait la période à compter du 1^{er} janvier 2022.

La convention est en cours de rédaction par les services de la Région et afin de pouvoir la signer et demander le financement au titre de l'année 2022 rapidement, il est proposé de déléguer au Bureau l'acceptation des termes de la convention.

Le Président soumet au vote.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical se prononce favorablement pour déléguer au Bureau l'acceptation des termes de la convention de délégation de compétence pour l'organisation et le financement du service de transport à la demande TADOU.*

Votants : 27 / Exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0

► CONVENTIONNEMENT AVEC LA ROUE DE SECOURS POUR 2023

Monsieur Yves BRAND rappelle que depuis l'année dernière le PETR expérimente avec l'association « La roue de secours » un service de location de véhicule à bas prix pour des personnes en retour vers l'emploi. Il explique que désormais pour maintenir ce service, une participation financière du PETR est demandée par l'association, comme présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur BRAND indique que les modalités de ce nouveau partenariat sont définies dans le projet de convention qui a été transmis avec la note préparatoire.

Délibération D1-1-2023 : Conventionnement avec la Roue de Secours pour 2023

Le Président expose les motifs.

L'expérimentation avec la Roue de Secours permet la location à bas prix de véhicules à des personnes en retour vers l'emploi. Initialement prévu de septembre à décembre 2022, l'expérimentation a été renouvelée pour deux mois à titre gracieux en janvier et février 2023. Un renouvellement de l'expérimentation sur le mois de février 2023 a été signé par voie d'avenant, afin de préparer la signature d'un partenariat prévue pour mars 2023.

Suite au bilan positif de l'expérimentation de la Roue de Secours sur le Doubs central, il est proposé de poursuivre le partenariat de coopération entre la Roue de Secours et le PETR du Doubs Central afin de déployer une antenne de location sur le Doubs central à compter du 1er mars 2023. Une convention de partenariat a ainsi été définie entre les parties définissant les modalités de coopération technique et financière du 1^{er} mars 2023 au 31 décembre 2023. Deux voitures et deux scooters seront proposés à la location sur le Doubs central. Le financement est basé sur le nombre de véhicules loués et le nombre de jours de location. La répartition du financement se réalise selon les modalités suivantes :

- Coût journalier pour une voiture 17€ :
 - 6 € à la charge de l'utilisateur,
 - 5,5 € à la charge du PETR du Doubs central,
 - 5,5 € à la charge de la Roue de Secours.
- Coût journalier pour un scooter 10€ :
 - 3 € à la charge de l'utilisateur,
 - 3,5 € à la charge du PETR du Doubs central,
 - 3,5 € à la charge de la Roue de Secours.

Le projet de convention est joint à la présente note préparatoire.

Après avoir demandé s'il y a des questions, le Président soumet au vote.

↳ Délibération : le comité syndical :

- *accepte les termes de la convention entre le PETR Doubs central et la Roue de Secours, établie du 1er mars au 31 décembre 2023 avec un engagement des dépenses de la part du PETR d'un montant plafond de 6 840,00 €, dont le modèle est annexé à la présente délibération ;*
- *autorise le Président à signer la convention et ses avenants sans incidences financières et tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération*
- *décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de l'opération et inscrites dans la convention avec la Roue de Secours seront imputées sur les budgets des exercices correspondants.*

Votants : 27 / Exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0

► ADHÉSION À MOB'IN

Délibération D12-2-2023 : Adhésion à Mob'In

Le Président expose les motifs.

Depuis 2018, le PETR du Doubs central est adhérent au réseau Mob'In Bourgogne Franche-Comté. L'association Mob'In Bourgogne-Franche-Comté permet de mettre en lien les acteurs de la mobilité inclusive et solidaire en région en construisant et en animant un réseau régional dédié. Tout au long de l'année, Mob'In organise des séminaires et webinaires qui rassemblent ces acteurs autour de thématiques diverses comme la mobilité en milieu rural, les mobilités partagées et solidaires, le rôle des entreprises dans la mobilité solidaire, etc. Ces séminaires et webinaires permettent de faire connaître les évolutions législatives et institutionnelles sur ces thématiques et de partager des exemples de bonnes pratiques pouvant inspirer les acteurs de la mobilité et de connaître tous les acteurs de la mobilité inclusive sur la BFC.

La cotisation annuelle pour l'année 2022 s'élève à 100 €.

Il est proposé d'adhérer à l'association pour l'année 2023 et de désigner un représentant du PETR.

Le Président soumet à délibération.

↳ Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- *accepte l'adhésion à Mob'In pour l'année 2023,*

-désigne le Président du PETR comme représentant, suppléé en cas d'indisponibilité par le Vice-Président en charge de la mobilité

- et autorise le Président à signer tous les documents s'y afférent.

Votants : 27/Exprimés : 28/Pour : 28/Contre : 0

8. SANTÉ

Le Président laisse la parole à Monsieur Yves BRAND, Vice-président en charge de la santé.

► COMITÉ DE PILOTAGE

Monsieur Yves BRAND indique que le comité de pilotage du Contrat Local de Santé (CLS) du Doubs central s'est tenu le lundi 20 février 2023 à Baume Les Dames. Il rappelle qu'il est composé des membres signataires du CLS, à savoir : PETR, l'ARS, la CCDB, la CC2VV, la Région BFC, la MSA et la CPAM.

Il met en avant que la réunion a permis de rappeler les actions mises en œuvre sur la santé dans le territoire en 2022 et présenter le programme d'actions proposé pour 2023 sur le Doubs central, programme qui doit permettre de redynamiser le CLS.

Monsieur Yves BRAND explique que ce programme tente de cibler des publics divers (jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, familles...) à travers des thématiques prioritaires sur le territoire comme l'obésité, la santé mentale ou la précarité et qu'il articule formations, échanges de bonnes pratiques et actions ponctuelles ciblées :

- Plan d'action de lutte contre l'obésité chez les jeunes à Clerval
- Echanges de pratiques sur la santé mentale, le logement et la précarité
- Espace Mobile Santé
- Ateliers Bons Jours
- Formation santé-environnement.

Monsieur Arnaud MARTHEY indique qu'il a participé à cette réunion en tant que représentant de la Région et que les actions proposées sont concrètes et très intéressantes.

Monsieur Yves BRAND abonde en ce sens en indiquant qu'il y a un besoin auprès de la population puisque par exemple les ateliers « Bon'jour » sont finalement complets et qu'il convient de réfléchir au prochain CLS.

Monsieur Yves BRAND rappelle que lors de la présentation du DOB il a été prévu d'organiser un forum santé pour les habitants du Doubs central. Cette action sera centrale sur la thématique santé en 2023, elle mobilisera les communes et les communautés de communes du territoire, notamment pour assurer la communication.

Il est proposé que l'événement ait lieu le samedi 30 septembre après-midi. Monsieur Yves BRAND demande à l'assemblée si cela convient.

L'assemblée valide cette date.

9. FILIERE FORÊT-BOIS

Le Président laisse la parole à Monsieur Charles PIQUARD, Vice-Président en charge des filières locales.

► NOUVELLE CAMPAGNE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES BIENS SANS MAÎTRES 2023-2024 : CONVENTIONNEMENT AVEC L'URACoFOR ET LA DDFIP

Monsieur Charles PIQUARD rappelle que le Comité syndical de décembre avait validé la procédure et les conventions de prestations de service signées avec les communes. 10 communes avaient été sélectionnées dans l'AMI : Belleherbe, Blussans, Désandans, Gouhelans, Laissey, Provenchère, Sancey, Soye, Tallans et Vaudrivillers.

Il annonce que Blussans et Tallans se sont retirés dernièrement et ne participeront pas à l'accompagnement mais que pour les autres communes, la phase d'enquête a débuté.

Monsieur Charles PIQUARD explique que pour encadrer cette action, le PETR signe habituellement une convention de partenariat avec l'Union régionale des Communes forestières pour la durée de l'action mais que suite à une rencontre avec la Direction Départementale des Finances Publiques, il est proposé de signer une convention tripartite : URACoFor – PETR - DDFiP pour 2 ans. Il indique que cette convention devrait permettre de fluidifier les échanges avec la DDFiP et d'avoir un interlocuteur définit.

Délibération D13-2-2023 : Nouvelle campagne d'accompagnement pour les biens sans maîtres 2023-2024 : conventionnement avec l'URACOFOR et la DDFiP

Le Vice-Président expose les motifs.

Par délibération D9-5-2022 du 5 décembre 2022, le comité syndical a validé la procédure pour la prestation de service pour l'action « Biens sans maître » 2022 ainsi que la convention de prestation avec les communes.

Dans le cadre de cette procédure, le comité syndical a délégué au bureau la sélection des communes pouvant intégrer le dispositif.

Par délibération B2-1-23, 10 communes ont été sélectionnées par le Bureau pour intégrer le dispositif : Belleherbe, Blussans, Désandans, Gouhelans, Laissey, Provenchère, Sancey, Soye, Tallans et Vaudrivillers.

Pour encadrer l'action, le PETR signe une convention de partenariat avec l'Union Régionale des Communes forestières pour la durée de l'action. Suite à une rencontre avec la Direction Départementale des Finances Publiques, il est proposé de signer une convention tripartite : URACoFor - PETR – DDFiP pour 2 ans.

En effet, la DDFiP est l'administration publique en charge de fournir les documents cadastraux, fichiers immobiliers et autres justificatifs de la démarche ainsi que de l'instruction des dossiers.

Ce nouveau partenariat permettra de mieux anticiper les délais de traitement et les coûts pour les communes.

La convention est en cours de rédaction avec la DDFiP et afin de pouvoir la signer et respecter les délais de mise en œuvre de la procédure des Biens sans maître, il est proposé de déléguer au Bureau l'acceptation des termes de la convention.

Le Président soumet au vote.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical se prononce favorablement pour déléguer au Bureau l'acceptation des termes de la convention de partenariat avec l'URACoFor et la DDFiP pour l'accompagnement des communes dans l'action « Biens sans maître ».*

Votants : 27 / Exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0

► PRINTEMPS DU BOIS 2023

Monsieur Charles PIQUARD annonce que le PETR participe au Printemps du Bois 2023. Il indique que cet évènement est initié par Fibois Bourgogne-Franche-Comté, l'interprofession de la filière forêt-bois pour mettre en lumière la filière et ses acteurs auprès du grand public.

Monsieur Charles PIQUARD explique que le groupe de travail Forêt-Bois qui s'est réuni le 9 février dernier pour statuer sur le programme du Printemps du Bois qui aura lieu du 4 mars au 28 mai.

Il annonce que sur le Doubs central, les animations seront réparties sur tout le territoire avec un programme qui se veut représentatif des 3 fonctions de la forêt : environnementale, économique et sociale.

Le public visé est le grand public mais une journée sera spécifiquement consacrée aux élus du territoire : visite de la chaufferie communale d'Arcey et rencontre terrain avec un groupement de gestion forestière (Association Syndicale Libre du Miemont ou et le Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de Pont de Roide)

Il présente le programme prévu à ce jour qui doit être encore ajusté.

| | | DATE | LIEU | Action | Coût prévisionnel | Elus | Grand public | Enfants Scolaires |
|--|-----------------|----------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------|--------------|-------------------|
| | CC2VV | fin mai | Arcey | Visite de la chaufferie communale - rencontre avec ONF pour gestion forestière et approvisionnement | 1 300,00 € | ● | | |
| | CC2VV | | Pont-De-Roide | Rencontre terrain avec groupements de gestion forestière (ASL du Mlemont et SIGF Pont de roide) | | ● | | |
| | CC2VV ou CCPSB? | vendredi 14 ou 21 avril | ? | Démonstration d'exploitation du bois en forêt (lieu à définir) - proETF/CRPF | | | ● | |
| | CCPSB | Mercredi 12 ou 19 avril | Sencey | Portes ouvertes de la sclerie JACQUET | | | ● | |
| | CCDB | | Autechaux | Portes ouvertes d'une entreprise de transformation (CharmOssature) | | | ● | |
| | CCDB | | Autechaux | Portes ouvertes d'une entreprise d'artisanat Bois local (Blanchot) | | | ● | |
| | CC2VV | Samedi 6 ou 13 mai | Uzelle | Sortie terrain-Adaptation des forêts au changement climatique (ENS Roche de Nans) CPIE/ONF | 500,00 € | | ● | |
| | CCPSB | Samedi 1er avril ou 20 mai | Charmolle | Sortie terrain- Lecture paysagère forestière - PNR Doubs horloger | | | ● | |
| | CCDB | Jeudi 27 ou 28 avril | Baume les Dames | Ciné-débat -Film "Portrait" (Cinéma Le Stella) - Baume les Dames | 500,00 € | ● | ● | |
| | CCDB | Lundi 27 mars matin | Arboretum de BLD | 30 ans de l'arboretum - Chantier de plantations - école de Cour, Conseil consultatif, élus, ONF | | ● | | ● |
| | PETR | Du 4 mars au 28 mai | PETR | Exposition itinérante <i>La forêt, une communauté vivante</i> - pour les bibliothèques et écoles du PETR | | | ● | |

Monsieur Arnaud MARTHEY demande s'il sera également intégré au programme le film « La forêt, c'est la classe » concernant l'institutrice de Mancenans qui assure ses cours dans les bois. Il explique qu'une séance a été organisée au cinéma de Baume les Dames mais qu'elle a été complète et que tous les gens qui voulaient voir le film n'ont pas pu. Il ajoute qu'avec les 30 ans de l'arboretum de Baume, il pourrait être prévu une visite dans le prolongement du chantier de plantation mené avec les écoles le 27 mars matin.

Monsieur PIQUARD précise qu'une fois le programme terminé, il sera transmis à l'ensemble des maires.

Monsieur Julien BOILLOT quitte la séance.

10. GESTION ET COMPTABILITÉ

► DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Délibération D1-1-2023 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Président expose les motifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 49 alinéa 2° ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 2 février 2023 ;

Considérant qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Considérant que la délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade ; que si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier :

- le chiffre obtenu est arrondi à l'entier supérieur

ou

- la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Considérant que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement de grade.

Il est proposé aux membres du comité syndical de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit : 100% pour tous les grades de tous les cadres d'emplois de la collectivité.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical fixe le taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité à 100% pour tous les grades et tous les cadres d'emplois de la collectivité.*

Votants : 26 / Exprimés : 27 / Pour : 27 / Contre : 0

11. QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINES RENCONTRES

► QUESTIONS DIVERSES

• Fond vert

Le Président laisse la parole à Monsieur Charles PIQUARD pour faire un point sur le financement « fond vert ».

Monsieur Charles PIQUARD explique qu'il y a seulement 10 millions d'€ pour les dossiers dans le Doubs et qu'il convient donc de déposer des dossiers très rapidement. Il indique que la CCDB a fait le choix de travailler un premier dossier sur l'éclairage public.

Monsieur LAURENT fait remarquer qu'au vu des délais présentés, il convient que les projets soient très avancés et que les communes vont essayer d'intégrer des dossiers déjà définis dans leur programme d'investissement mais qu'elles n'auront pas le temps d'en travailler de nouveaux.

Les services indiquent que, dans le cadre du fond vert, certaines prestations d'ingénierie de l'ADU réalisées au bénéfice d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités, sont éligibles avec financement direct à l'agence. Le reste à charge est fixé à 20% minimum du montant de l'ingénierie.

L'éventail des projets pour lesquelles l'ADU peut porter des actions dans ce cadre est vaste :

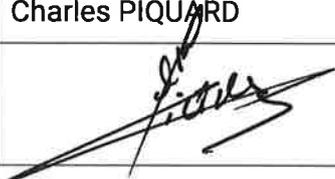
- Structuration d'observatoires pour outiller des stratégies foncières : habitat, friches, inventaires ZAE
- Révision de documents d'urbanisme et de planification pour décliner une stratégie foncière (le SCoT Doubs Central pourrait être éligible, à tenter)
- Appui aux projets agissant en faveur de recyclages fonciers, d'intensification urbaine ou de renaturation des sols en distinguant bien trois phases : l'identification et l'émergence de projets (recenser les porteurs), leur préparation (études préalables) et leur montage opérationnel (études de faisabilité)
- Appui à l'élaboration de stratégies foncières
- Etudes et diagnostics pour établir une trame noire
- Etudes de co-voiturage
- Etudes de potentiels de désimperméabilisation et de renaturation
- Conception d'études ou de documents de planification intégrant des solutions fondées sur la nature (SaFN)
- Stratégie territoriale d'aménagement pour intégrer la nature en ville.

Les communes ou communautés de communes intéressées doivent se faire connaître très rapidement auprès du PETR.

► PROCHAINES ÉCHÉANCES, BUREAU, CONFÉRENCE DES MAIRES, COMMISSIONS, COMITÉ DE PILOTAGE ...

| DATE | EVENEMENT | LIEU | HORAIRE |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| Lundi 13 mars | Santé : nutrition et activités physiques pour les jeunes à Clerval Réunion d'échange de bonnes pratiques mises en œuvre sur le Pays de Clerval et échange sur les perspectives d'actions à promouvoir sur cette thématique | Mairie de Pays de Clerval | Horaires à définir |
| Jeudi 16 mars | Santé : santé mentale, précarité et logement Réunion d'échanges de pratiques « La promotion de la santé mentale : l'affaire de tous » | Hôtel des services de Baume les Dames | 9h30 – 12h00 |
| Du 4 mars au 28 mai | Printemps du Bois | Sur le Doubs central | |
| Lundi 20 mars | Comité de programmation LEADER 2014-2022 | | |
| Mardi 28 mars | Réunion PPA SCoT Doubs central | Hotel des services de Baume les Dames | Après-midi |

Le Président clôt la séance à 21h30.

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Le Président, Thomas VIGREUX | Le secrétaire de séance, Charles PIQUARD |
|  |  |